

Préavis n°2-2020 du Comité de Direction concernant
les comptes 2019 d'Enfance & Jeunesse.

Rolle, le 27 avril 2020

Chapitre I Scolaire et Bibliothèque
Chapitre II Accueil de jour des enfants

**Préavis du Comité de Direction déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse pour
sa séance du 17 juin 2020**

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 14 des statuts d'Enfance & Jeunesse, nous avons l'honneur de vous soumettre
pour approbation les comptes 2019, ainsi que le rapport de gestion de notre association.

I. Scolaire et Bibliothèque

Scolaire

Le coût d'un élève du primaire sans la redistribution des valeurs d'entretien, d'intérêts et locative se monte à CHF 3'757.27 alors que celui-ci se monte à CHF 3'437.82 pour le secondaire. En comparaison, le budget 2019 s'élevait à CHF 4'091.16 par élève du primaire et à CHF 3'638.80 par élève du secondaire. Au niveau des comptes 2018, le coût s'élevait à CHF 3'836.44 par élève du primaire et se montait à CHF 3'204.17 pour un élève secondaire.

Le budget tel que présenté et accepté lors du Conseil Intercommunal du 6 novembre 2018 a été bien respecté.

Nous avons accueilli plus d'élèves au niveau du primaire et créé 2 classes supplémentaires et une classe ressources dans le cadre du concept 360° sur le site du Martinet. Nous avons vécu les premières conséquences financières de l'arrêt fédéral par rapport aux camps et sorties. Malgré ces investissements et de petites variations sur certains postes, le résultat est positif et reste en dessous des comptes 2018 pour les écoles primaires et très proche des comptes 2018 pour l'école secondaire.

Fonds de réserve

Vu ces résultats, les membres du Codir proposent, pour anticiper les coûts liés au Covid-19 de l'année en cours et ainsi pouvoir pallier à un éventuel déficit d'exploitation, de créer un fonds de réserve de CHF 50'000.

Bibliothèque

Le coût par habitant pour la Commune de Rolle, qui finance 65% des frais de fonctionnement, se monte à CHF 23.22. Le coût par habitant des 10 autres communes, qui supportent le solde de 35% des frais, se monte à CHF 8.33.

En comparaison, le budget 2019 s'élevait à CHF 27.80 pour la Commune de Rolle et à CHF 10.03 pour les 10 autres communes. Au niveau des comptes 2018, le coût par habitant pour la commune de Rolle se montait à CHF 23.13 et pour les autres communes à CHF 8.35 francs.

Le budget tel que présenté et accepté lors du Conseil Intercommunal du 6 novembre 2018 a été bien respecté. Malgré des variations sur certains postes, nos dépenses ont été bien inférieures aux prévisions budgétaires et restent en ligne avec les comptes 2018 ceci avec une offre plus riche et variée des prestations de la bibliothèque.

II. Accueil de jour des enfants

Le coût moyen par habitant pour l'ensemble du bassin de la population du réseau (15'614 habitants) se monte à CHF 288.40. En comparaison, le budget 2019 s'élevait à CHF 319.75 et pour les comptes 2018, le montant par habitant était de CHF 323.85.

Le budget tel que présenté et accepté lors du Conseil Intercommunal du 6 novembre 2018, a été bien respecté. Avec la mise en route de deux extensions sur Rolle et Perroy, le résultat demeure très positif, car nos dépenses ont été bien en dessous des prévisions budgétaires.

Fonds de réserve

Vu ces résultats, les membres du Codir proposent, pour anticiper les coûts liés au Covid-19 de l'année en cours et ainsi pouvoir pallier à un éventuel déficit d'exploitation, de créer un fonds de réserve de CHF 300'000.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Dans sa séance du 17 juin 2020
- Vu le préavis du Comité de Direction
- Entendu le rapport de la Commission de Gestion
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

1. d'approuver les comptes 2019 du volet scolaire ;
2. d'approuver les comptes 2019 du volet bibliothèque ;
3. d'accepter de créer un fonds de réserve Covid scolaire de CHF 50'000 ;
4. de restituer la différence en faveur des communes, qui s'élève à CHF 522'825.94,
5. d'approuver les comptes 2019 du volet accueil de jour ;
6. d'accepter de créer un fonds de réserve Covid de CHF 300'000 ;
7. de restituer la différence en faveur des communes, qui s'élève à CHF 458'016.83 ;

8. de donner décharge au CODIR pour sa gestion durant l'exercice 2019 ;
9. de donner décharge à la Commission de Gestion de son mandat.

Ainsi adopté par le Comité de direction lors de sa séance du 27 avril 2020.

Enfance & Jeunesse

Sandra Gordon
Présidente



Ingrid Jorissen
Directrice



Annexes : comptes 2019 et rapport de gestion

